



N°5

Septembre - Octobre 2015

L'ECHO DE BERNAY-SAINTE-MARTIN

Tournay

Malvau

Parançay

Petit Malvau

Marnay

La Planche

Grolleau

Breuilles

Puy Bonin

Font. Bruneau

Treuil Mureau

Barbeau

Treuil Gd Vent

Sauvaget

**NUIT ROMANE
NOUVEAU SUCCES**

« MARCHÉ DE LA SAINTONGE DORÉE »



Garage Olivier GRATIOT

Entretien - Réparation
Vente neuf & occasion
Toutes marques

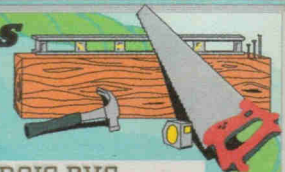


Parançay
17330 - BERNAY St MARTIN
tél 05 46 33 93 79 - fax 05 46 33 18 28

Francis LEGROS

Tel / Fax 05 46 33 84 64

4 rue des platanes
TOURNAY 17380
06 10 73 20 20



MENUISERIE BOIS PVC
ALUMINIUM
TRAVAUX DE REHABILITATION ET
d'AGENCEMENT INTERIEUR
CUISINES EQUIPEES SUR MESURES

Siret FR 11 329 494 967 00014



06 11 88 64 26
05 46 33 94 63



Dominique AUGÉ

Electricité générale
Electro-ménager
Plomberie / Sanitaire
Chauffage / Climatisation
Pompes à chaleur

St Martin de la Coudre - 17330 BERNAY ST. MARTIN

Martisan peintre Maréchal Freddy

ponçage par aspiration : -95% de poussière

peinture intérieure et extérieure

revêtements de sols et murs

ravalement de façade

05.46.58.76.24 OU 06.64.43.35.65

INFORMATIQUE - INTERNET

SERVICES A DOMICILE

DÉPANNAGE
INSTALLATION
FORMATION

50%
de réduction*

Services e-media



Domicile

English spoken (ex-BT)

Christian Frébutte
12 rue de la boulangerie
17330 Bernay St Martin

05 46 26 32 11
06 28 07 06 16

* 50% de Réduction ou crédit d'impôts (Entreprise agréée par l'état)

contact@services-edia.fr



M.T.B. fabricant de Menuiserie Bois
Mobilier et Agencement sur mesure
pour particuliers, professionnels

Installateur VELUX

Z.A. la Figerasse
1, rue du 19 Mars
17330 PARANÇAY

M.T.B. FRAPPE
Tél/Fax : 05 46 33 12 44
mentradibois.frappe@orange.fr



NET - AZUR

Nettoyage - Entretien votre espace de vie

Responsable : M. GAPIER Christian

28, allée des Castors - 17330 BERNAY ST MARTIN

Tél. 09 81 19 73 90

Port. 06 04 18 02 63 - Email : net-azur@bbox.fr

S.T.E.

Services de Travaux Extérieurs

-Paysagisme

Création-Entretien, Clôtures, Bassins...

-Travaux/Rénovation

Façades, Abris, Terrasses, Murets...

06.77.60.33.19 - 09.67.24.35.70

ste.rudy.vallee@gmail.com



Rudy VALLEE

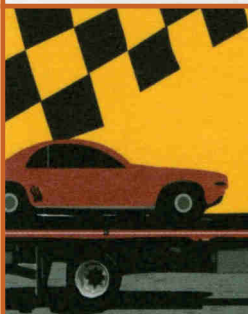
3, rue du Puits des Laiteries, Breuilles
17330 Bernay-Saint-Martin.

Siret : 788-540-177-00029

MANU RECUPERATION

fers et métaux, épaves
collecte de batteries
déplacement gratuit

06.68.51.53.35



5 Rue de St Martin
17330
BERNAY ST MARTIN

AUTO-ENTREPRISE
N° siret : 52321913700016

EARL FOUGERE

PRODUCTEURS LEGUMES
& FLEURS COUPEES

Présent sur les marchés de :

ST-JEAN d'ANGELY - les Mercredi et Samedi
SAINTES - les Jeudi et Dimanche

VENTE A LA FERME SUR COMMANDE

07 77 31 49 30

SOMMAIRE

Le Mot de Mme le Maire	3
Des Nouvelles de la CDC	4
Les intempéries du 31 aout	5
Commune Nouvelle Fleurissement de la commune	6 7
Renouvellement du réseau d'eau potable	8
Enfouissement réseau de Breuilles	9
Voirie - le PATA	
SMICTON devient Cyclad	10
Travaux de la alle polyvalente en images	11
Vie pratique Tablette Agence Postale Lucide	12
Loi Warsmann En faveur des Abonnés	13
Réglementation: Elagage et Plantation	14
Une Œuvre d'Art Communale	15
Fête de l'Ecole en image	16
Fête de la Musique	17
Un retentissant 14 Juillet	18
Rando VTT et Marche du LIANT	19
Nuit Romane de Bernay	20 21
Rentrée des Classes 2015	22
Fête du Miel et des Abeilles	22 23
Brocante du Cercle de l'Espérance	24
Le Coin des Assocés	25
Téléthon 2015 Mots croisés	26
Petites Annonces Agenda Recette du mois	27
Numéros utiles	28



Le Mot de Madame le Maire

Bonjour et bel automne à tous !

Voici dix-huit mois que vous nous avez accordé votre confiance. Un quart de mandat, le moment de «jeter un œil dans le rétroviseur» et faire le point au regard des projets annoncés.

Nous avons alors réalisé un rétro-planning présentant les quatre axes de travail privilégiés par la nouvelle équipe et la progression des actions semestre par semestre; Il va nous permettre maintenant d'évaluer le chemin parcouru, de régu-

ler, rectifier ou nous projeter plus avant.

L'axe «liens sociaux» voulait travailler la communication, analyser les besoins et ressources activables. La réalisation d'un **mailing** qui s'étoffe peu à peu, notre **bulletin trimestriel**, l'**agenda mensuel**, la mise à jour du **site Internet**, associés à la création du **Conseil Municipal des Jeunes**, ont contribué à avancer vers nos objectifs. Les étapes suivantes verront apparaître le Conseil des Sages, composé d'anciens dont nous considérons l'expérience et le discernement, les visites aux administrés fragiles, corollaires des démarches d'aide entreprises par le CCAS.

La diffusion d'informations techniques et pratiques quant à la conformité des dispositifs d'assainissement, les attaches constructives prises avec le syndicat des eaux, le soutien aux démarches administratives auprès des habitants, participent à la prévention des risques environnementaux. La collectivité s'est engagée également à réduire l'usage des pesticides dans le cadre de la charte «**Terre Saine**». La population a participé au projet «**Mon Village Espace de Biodiversité**», à la création d'un jardin partagé et l'installation d'un rucher communal.

L'axe «Sport, Culture et Loisirs» a accompagné la dynamique associative par la création d'un support multi-activités "**Bien Vivre à Bernay-Saint-Martin**", et celle de l'aire de jeux qui pourra être complétée au fil du temps. Evidemment les travaux de la salle polyvalente constituent une dimension importante de nos engagements pour lesquels suivra une réflexion quant à son aménagement. Nous lançons ce mois-ci les études nécessaires au projet de plan d'eau de la Fontaine de Boisne, accompagnés par le CAUE associé à un architecte paysagiste. En parallèle nous aurons à repérer des itinéraires de déplacements doux(*).

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien de la voirie, l'adaptation de la signalisation aux problèmes de sécurité en traversée de village se poursuivent. Les effets se font parfois attendre mais la lourdeur administrative rappelle ainsi ses exigences! Le travail réalisé en partenariat avec la CDC autour de la ZAC de la Figerasse, l'ensemble des contacts entretenus portent leurs fruits et de nouvelles entreprises s'installent. Nous aurons en charge, sur trois années, les travaux de mise en accessibilité des EPR (Etablissement Recevant du Public), lesquels commencent dès à présent. Les futures réunions de village permettront à chacun de s'exprimer pour construire ensemble l'avenir de notre belle commune.

Annie Poinot-Rivière - Maire de Bernay-Saint-Martin

(*) Les **modes doux** désignent des modes de transport **actif**, non motorisés comme la marche, mais pouvant être mécanisés comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, etc. Outre leurs bénéfices pour notre santé, ces modes dépourvus de motorisation ne consomment aucune énergie fossile et ne dégagent aucun polluant atmosphérique et aucun gaz à effet de serre.



L'Echo de Bernay-Saint-Martin N°5 a été

Planifié par le Comité Rédaction et Communication : C. BAUDRY, A. LIONELLO, E. LESADE

Responsables de la rédaction, mise en page et publication : A. POINOT-RIVIERE, C. BAUDRY

Mise en page : Claude BAUDRY

Textes relus par : Annie POINOT-RIVIERE, Angelo LIONELLO

Tiré à 500 exemplaires - Réalisé, publié et distribué par la Mairie de Bernay-Saint Martin

Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite.

**La Communauté des Vals de Saintonge doit voter ses statuts avant la fin de l'année 2015.
Chaque commune adhérente a dû se prononcer.**

Ce qu'il faut savoir

Depuis le 1er janvier 2014, l'arrêté de fusion des Communautés de Communes :

- du canton d'Aulnay de Saintonge,
- du canton de Loulay,
- du Pays de Matha,
- du canton de Saint-Hilaire,
- du canton de Saint-Jean d'Angély,
- du Pays Savinois
- du Val de Trézence

et la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge, concerne 112 communes réunies dans cette nouvelle collectivité (l'une des plus étendues du pays)

2014

Depuis, La CDC Vals de Saintonge a dû prendre en charge l'ensemble des missions que les collectivités fusionnées exerçaient avant fusion. Quelle lourde charge ! Cela génère un budget fonctionnement trop élevé et du « saupoudrage » quant aux actions.

2016

Elle doit maintenant définir son « futur » et donc les missions qu'elle souhaite dorénavant mener pour les communes afin que cela soit gérable, efficace, cohérent. (nouveaux statuts)

Cette CDC exercera de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences (missions) définies par le code général des collectivités territoriales :

- Obligatoires (au nombre de 2): L'aménagement de l'espace communautaire et le développement économique – action de développement touristique.
- Optionnelles (au moins 3 sur 7): La protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires, la politique sociale, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, la construction, l'entretien et la gestion d'équipements sociaux et médicaux sociaux.
- Facultatifs (4): Les transports dans le cadre socio-éducatif, scolaire, sportif, culturel, l'aide

aux associations, la participation au financement de lutte contre les nuisibles, animaux errants et de protection de l'environnement, les politiques contractuelles.

Mais, les compétences listées ci-dessus sont exercées par la CDC pour les objets reconnus « d'intérêt communautaire ». Les autres restent de la compétence des communes.

L'intérêt communautaire d'un projet est défini en particulier par la dynamisation apportée sur un secteur géographique dépassant l'échelle communale, l'accroissement fiscal, la création et le maintien d'emplois, de populations, l'attractivité et la cohérence d'un aménagement. Une action communautaire doit se traduire par une gestion rationalisée générant des économies d'échelle. Les équipements doivent être générateurs de richesse et de qualité de vie, répondre aux besoins du plus grand nombre d'habitants, garantir un équilibre territorial quant à leur répartition.

Mais alors, concrètement, quel est l'impact de la communauté de communes sur Bernay-Saint-Martin ?

Elle a la charge de la gestion, l'entretien, et l'organisation de l'équipement scolaire, la restauration et les accueils périscolaires, du transports des élèves, de la mise en œuvre des temps d'activités péri éducatives. Elle assiste la commune et instruit les dossiers d'urbanisme. Elle gère également la zone d'activité de Paranchay et assiste tout porteur de projet économique qui souhaite s'installer. Elle a délégué au SMICTOM la gestion des déchets. Elle gère la piscine de Loulay, la politique enfance-jeunesse avec le centre de loisirs de Loulay, la crèche multi-accueil de Saint-Félix. Elle a réalisé l'inventaire du patrimoine de la commune, crée, coordonne et promeut des circuits de randonnées, soutient les associations qui ont une vocation communautaire. L'accès à la culture s'inscrit chez nous avec un soutien matériel aux expositions, la proposition d'une opération culturelle pour 2016 également. Elle accompagnera la révision du PLU prévue pour 2016 et son service « soutien aux projets » apporte une aide technique si nous le sollicitons. Nous pouvons évidemment être force de proposition tout en respectant le cadre imposé par la législation. ■ APR

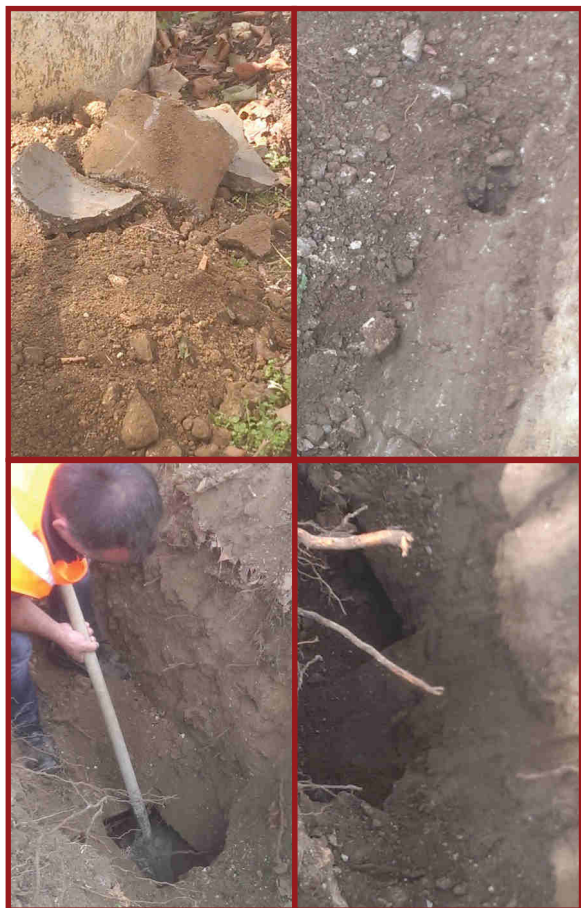
Intempéries dans la nuit du 31 août au 1er septembre

La nuit du 31 août 2015 restera longtemps dans les mémoires de nombreux habitants de la commune. Des inondations impressionnantes ont été la conséquence de très soudaines pluies diluviennes. Une demi-heure aura suffi pour que le sinistre prenne une ampleur rarement vue, en particulier pour trois foyers de Parancay qui sont toujours en cours de séchage un mois après. Ici le réseau d'évacuation des eaux pluviales, défectueux, se trouve en cause. Saint Félix a également été touché. Alors qu'une quinzaine d'habitations ont été sinistrées, la commune de Bernay-St Martin a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. Maintenant les assurances vont devoir prendre en compte la réalité malgré les échanges contradictoires. Cet épisode désagréable nous rappelle l'importance du récolement et de la canalisation de ces eaux. Chaque maison doit être bien équipée et nous devons tous être vigilants quant aux structures communes. Signalez-nous toute dégradation, obstruction de fossés, avaloirs, etc... afin que les services compétents interviennent de façon préventive. Il s'agit ici de la vigilance citoyenne de chacun au service du bien commun. ■ APR



Photos Bruno Royet

LES CAUSES RESPONSABLES



Sur ce dossier l'on ne peut parler que d'hypothèses ou de constats. Une première réunion d'expertise a eu lieu le 29 septembre en présence des sinistrés et de Mme A. Poinot-Rivière maire de Bernay-St Martin. Dans l'immédiat aucun responsable n'est officiellement désigné. Les experts vont débattre et revenir sur le site afin de déterminer la part de responsabilités de chacun.

Les faits. L'écoulement des eaux empêché. Les constats concernent les buses effondrées en plusieurs endroits par vétusté, ce qui a pu être observé grâce au contrôle vidéo de la canalisation effectué la semaine précédente. Sur les images, on se rend compte que le réseau d'évacuation est obstrué par des racines, des morceaux de buses et de la terre infiltrée. Il reste à déterminer qui en est la cause première... fissures ou racines? Les diamètres des buses, installées lors des chantiers successifs sont peut-être une autre cause. De même, les travaux liés à l'enfouissement des réseaux pourraient également être mis en cause. Quant aux inondations, les experts se tournent aussi sur la météo et les pluies diluviennes très inhabituelles, ainsi que l'inclinaison de la route et d'autres éléments. Nous voici donc face à un dossier complexe qui se dénouera avec le temps.

Afin d'éviter que la situation ne se reproduise devant la météo annoncée pour les jours suivants, en accord avec les assurances, Mme le maire a diligenté une entreprise en urgence pour réaliser un fossé provisoire et faciliter l'écoulement des eaux en cas de nouvelles fortes pluies.

La commune en partenariat avec le département participera à la remise en état du busage et fera le nécessaire pour être traité en priorité. En cas de part de responsabilité, peut être saurons nous seulement après clôture du dossier si notre assurance est véritablement efficace! ■ APR

CRÉER UNE COMMUNE NOUVELLE ? POURQUOI PAS !

L'histoire des regroupements de communes ne date pas d'aujourd'hui; qu'il se soit agi de fusion, d'association, elle a toujours eu pour finalités de constituer une commune viable.

Bernay-Saint-Martin en est le produit avec la fusion de Breuilles et Bernay au XIXe siècle, puis son association en 1972, suivi d'une fusion en 1991 avec Saint-Martin-de-la-Coudre. Notre commune a donc déjà vécu cette expérience.

Aujourd'hui, le dispositif appelé « commune nouvelle » semble novateur :

- Novateur parce que cette nouvelle commune, aux compétences pleines et entières, a un fonctionnement et une organisation adaptés à l'existence des communes fondatrices dites **communes déléguées**.

- Novateur parce que les communes fondatrices conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales, assortis de prérogatives et missions définies ensemble.

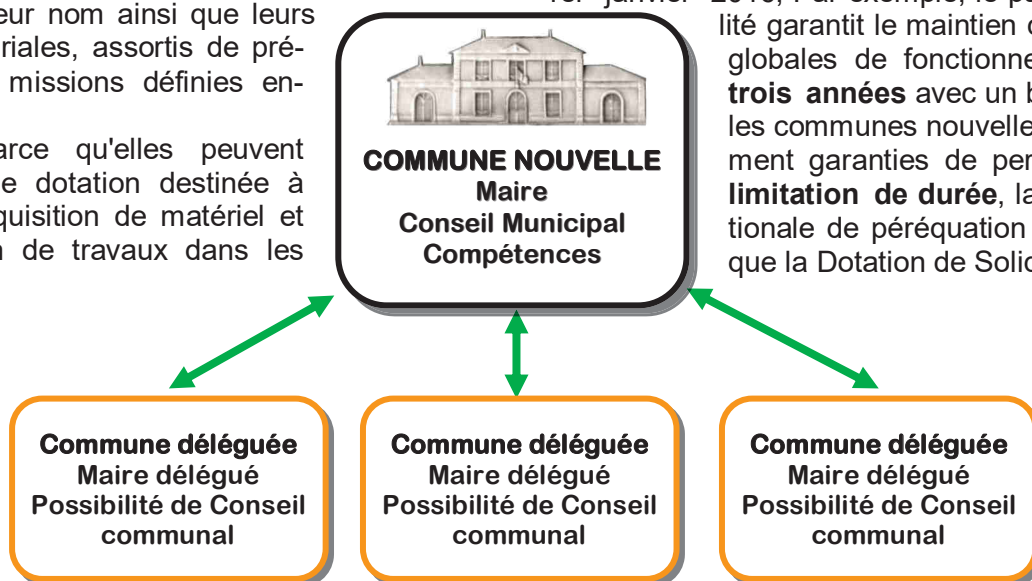
Novateur parce qu'elles peuvent percevoir une dotation destinée à financer l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux dans les

équipements de proximité dont elle a la charge, à assumer toutes les dépenses liées

à l'information de ses habitants, à la démocratie et à la vie locale.

Les attributions du **conseil de la commune déléguée** correspondent aux dispositifs applicables aux arrondissements de la loi Paris-Lyon-Marseille: par exemple, il peut recevoir, par délégation, la gestion de tout équipement ou service de la commune nouvelle; il délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, et d'information de la vie locale, qu'il peut gérer ...

A l'époque où les dotations subissent une baisse drastique (Bernay-Saint-Martin perdra environ 50 000 € en 3 années), ce modèle préserve les budgets grâce aux incitations financières pour les communes qui se lanceraient dans l'aventure au 1er janvier 2016; Par exemple, le pacte de stabilité garantit le maintien des dotations globales de fonctionnement **pour trois années** avec un bonus de 5%, les communes nouvelles sont également garanties de percevoir, **sans limitation de durée**, la dotation nationale de péréquation (DNP) ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale.



Depuis plusieurs mois la municipalité de Bernay-Saint-Martin a invité les municipalités voisines à réfléchir à cette opportunité.

Courant	375 hab.
Doeuil sur le Mignon	345 hab.
Migré	347 hab.
Puyrolland	188 hab.
Saint Félix	312 hab.

ont donc « décortiqué » ensemble les propositions de cette nouvelle configuration, ses avantages et

inconvénients pour les habitants de nos communes; Les avantages budgétaires concédés sont certes substantiels, mais ils n'auront qu'un temps (trois années) et un vrai projet de territoire est indispensable pour légitimer cette démarche. La question est :

« Que pourrions-nous faire ensemble que nous ne pouvons pas faire seul ? »

Nous avons alors évoqué entre autre : la mutualisation des moyens et des services, la possibilité d'assurer des projets d'investissements que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu porter ou difficilement porter et de continuer à of-

frir des services aux populations. L'aménagement du territoire en questionnant les transports et la mobilité, la préservation de l'environnement, la valorisation des richesses patrimoniales, sont également au cœur des débats.

Si les conseils municipaux respectifs souhaitent avancer encore dans la réflexion (Doeuil-sur-le-Mignon ne le désire pas) la prochaine étape sera la rédaction d'une charte qui règle les enjeux et orientations prioritaires, les modalités de gouvernance. Pour lors ils doivent se prononcer sur la pertinence de continuer les « négociations » avec leur voisins.

Le Conseil municipal de Bernay-Saint-Martin a validé la poursuite du travail en exprimant un avis éclairé : « il nous serait difficile de prendre position quant à la création d'une commune nouvelle sans avoir de données plus précises, notamment concernant le projet politique qui nous lierait et une simulation financière que notre trésorier peut réaliser et nous présenter ».

Rendez-vous est pris fin septembre afin de déterminer si nous approfondissons cette démarche partenariale. Trois communes du sud du département ont franchi le cap. La Benâte et Saint Denis du Pin sont également en lice. Et les communes du R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunale) ? ■ APR

SYMBELINE

FOOD TRUCK

CUISINE TRADITIONNELLE

45 bis grande rue. 17330 Bernay st martin

06-22-83-37-17

veronique.chauveau67@laposte.net

veroniquechauveau67.wix.com

symbeline-kitchen



Thierry DUPEU
28 A Route de Breuilles
17330 BERNAY ST MARTIN
Tél : 06.85.80.80.53

Peinture intérieur-extérieur,
nettoyage et ravalement de
façade, isolation, cloison
sèche

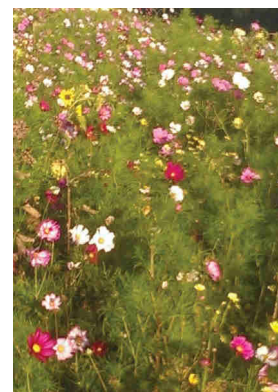
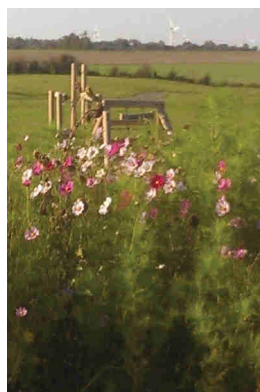


dans le sachet. La quantité distribuée est proportionnelle au résultat, et calculée en fonction du nombre de mètres linéaires déclarés. Pour un résultat optimal, il faut mélanger les graines avec du sable et l'épandre sur la surface à fleurir. N'oubliez pas de bien désherber avant de semer, de façon à ce que les mauvaises herbes ne fassent pas concurrence avec les fleurs.

Il est bien entendu que nous ne nous arrêterons pas là; Nous continuerons à semer au cours des mois à venir ainsi que planter des bulbes aux entrées de bourg pour commencer. Quant aux pelouses devant la mairie, elles seront réensemencées avec un gazon à pousse lente. ■ EL

Après des débuts difficiles à cause d'un printemps peu pluvieux et un été tout aussi sec, les semences de fleurs semées au cimetière et à la bibliothèque ont tout de même fleuri. La jachère fleurie installée au verger Moret s'est épanouie tout au long de l'été et continue de le faire cet automne grâce au bon soin de Jean-Paul, agent municipal.

Pour ceux qui avaient participé à l'opération trottoirs fleuris, ils pourront de nouveaux commander des semences en Mairie. Nous vous rappelons qu'il est tout à fait normal qu'il y ait peu de graines



Renouvellement du réseau de refoulement d'eau potable route de Breuilles

La RESE avait signalé la nécessité de renouveler la conduite de refoulement du réservoir de Bernay. En effet, cette canalisation en amiante ciment de 100mm, datant de 1954 est éprouvée par de fortes pressions qui provoquent de nombreuses ruptures (4 recensées depuis 2013).

Au niveau de la station de Bernay-Saint-Martin, un groupe de pompage de 70m³/h assure le refoulement sur une conduite de 200mm, qui alimente plusieurs réservoirs du secteur (Bernay Bourg, Courant, la Vergne) . Les deux pompes

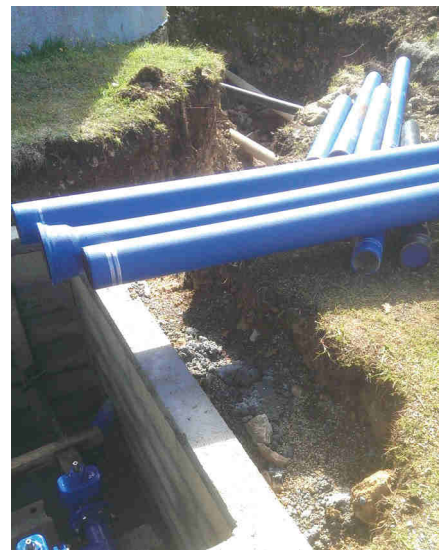


fonctionnent en alternance suivant des plages horaires définies pour garantir une pression minimum de 11 bars.

La conduite de refoulement existante en 100mm qui alimente le château d'eau de Bernay est piquée sur la conduite 200mm. Un appareil de régulation est installé en aval pour limiter la pression. Par ce fonctionnement , le réservoir de Bernay est suffisamment alimenté permettant ainsi l'alimentation des hameaux de Breuilles et de Parançaÿ en plus d'une ferme d'élevage.

Comme vous avez pu le constater, une déviation a été mise en place route de Breuilles car la route est fermée par l'entreprise DUBREUILH qui effectue des travaux de terrassement et d'enfouissement de la conduite d'eau potable qui relie la station de pompage au château d'eau.

Cette canalisation en amiante a été remplacée par une conduite en fonte. Aujourd'hui les tranchées dans l'emprise et l'accotement sont terminées .



Courant septembre, l'entreprise a effectué des essais de pression (montée en pression à 16 bar) des conduites jusqu'à l'entrée du réservoir ainsi que les analyses bactériologiques.

De même, les raccordements de la conduite de refoulement et des conduites de distribution de Parançaÿ et de Breuilles ont été réalisés à la fin du mois de septembre. ■ AL

Enfouissement des réseaux à Breuilles.

Suite à la décision du conseil municipal, les opérations d'enfouissement des réseaux sur Breuilles ont commencé fin juin.

Cette première tranche concerne la rue du Fief, le chemin du Moulin, la rue de l'Ecole, la rue des Rosiers, la rue de Goujauderie.

Pour la première tranche, les tranchées pour la mise en place des fourreaux pour les réseaux électriques et téléphoniques ont été creusées et l'entreprise a scellé les socles des différents types de coffrets pour le câble de réseau électrique ainsi que les chambres de tirage pour le réseau téléphone.

De même les coffrets de branchement individuel pour chaque maison ont été posés.

En terme de planning, les socles pour les candélabres seront cimentés courant octobre et le basculement du réseau aérien en réseau souterrain sera effectué en octobre avec reprise au

fur et mesure les reprises de chaque raccordement. En fin d'année, l'entreprise procédera de même pour les branchements du téléphone.



La mairie a adressé un courrier à la direction du SDEER pour réaliser les études techniques et le chiffrage de la 2ème tranche pour l'année 2016 qui permettra d'enfouir l'ensemble des réseaux pour les autres rues de Breuilles.

Des travaux en perspective effectivement, mais ce n'est que le début de l'embellissement de notre hameau avant de réfléchir à l'aménagement des trottoirs. ■ AL

Rappel du financement de cette opération :

Mise en souterrain du réseau électrique et des branchements :

Prise en charge par la commune: 0 %
Aide du SDEER : 100 %

Mise en souterrain du réseau d'éclairage public

Prise en charge de par la commune : 50%,
la dépense sera étalée sur 5 ans sans intérêts,
ni frais.
Aide du SDEER : 50 %

Mise en souterrain du réseau télécom

Prise en charge par la commune : 100 % du génie civil.
Prise en charge par France Télécom: étude, câblage, dépose

PATA (point-à-temps automatique)

Avec plus de 50 km de voiries, le budget entretien des routes est un poste important dans les finances de la commune. Pour 2015, la commission voirie et réseaux a fait la proposition technique du point-à-temps automatique pour quelques routes et chemins.

Le PATA c'est quoi ?

Automatique ou manuel, le «point à temps» est une technique qui a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poule, arrachements, faïençages...

La réparation de chaussée au «point à temps» consiste en un épandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien.

La technique du «point à temps» est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts



de réparation plus élevés.

Courant août, le Syndicat Départemental de la Voirie a réalisé pour la commune la technique du point-à-temps sur le Chemin de la Gare, rue du Moulin au Pré, Route de la Gîte, Chemin du Tartre vers Bernay, rue du Fief, allées des Castors. A vérifier sur la durée la pertinence de cette technique en terme de coût et d'état de la chaussée. ■ AL

SMICTOM DEVIENT CYCLAD

cyclad (ex Smictom Vals Aunis)

assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages sur son territoire. Il développe des actions de **sensibilisation** au tri et à la **réduction des déchets** et est labellisé "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet" par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Il s'agit d'engager des territoires volontaires et exemplaires dans une démarche de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets et de saisir l'opportunité de développer une **économie locale de la valorisation, les filières de recyclage et donc l'emploi**. Des chiffres :

- 17 filières de recyclage existent actuellement : Végétaux, cartons, métaux, bois, huiles minérales, huiles de fritures, Déchets Diffus spécifiques (dds), tout-venant, polystyrène, piles, textiles, radiographies, Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (deee), gravats et mobilier, amiante lié et pneumatiques.

- chaque habitant produit en moyenne 600 kg de déchets par an, coût moyen du service rendu par habitant : 78 € par habitant.

Plus nous recyclerons, plus le coût par habitant des collectes sera minoré. N'oublions pas le compostage qui permet d'évacuer une grosse proportion de déchets ménagers pour la plus grande satisfaction de nos jardins.

La commune va devoir se positionner quant au ramassage des emballages recyclables, nos poches jaunes. Les entassements de ces poches sur des emplacements stratégiques dans nos villages ne sont guère très esthétiques.

De plus il se trouve souvent un animal errant qui va les éventrer... **Les laisser visibles ou les dissimuler ?**

Utiliser des containers particuliers (ce que plusieurs foyers pratiquent déjà et considèrent comme simple d'usage ; chacun gère son container et le descend au bord de la rue le jour J) **ou des containers collectifs** (ce qui sous-entend un comportement citoyen quant au tri).

cyclad propose d'équiper les communes volontaires de ces bacs de regroupement comme le sont déjà 50% des communes de la CDC au moment où de nouvelles règles de tri vont permettre d'augmenter le volume de la collecte avec tous les plastiques souples en 2016.

Le conseil municipal prendra rapidement position et peut-être observerez-vous ces nouveaux bacs dans nos villages. ■ APR

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



Vous l'aurez sans doute remarquée, s'afférer à la tonte des espaces verts de Bernay et alentours. C'est la nouvelle tondeuse autoportée, qui équipe nos services municipaux depuis quelques mois. De marque Iseki SF310, 31cv, largeur de coupe 1500mm (contre 1200 sur l'ancienne Kubota), ce qui permet de réduire les temps de tonte sur les parcelles de grandes surfaces, comme le terrain de football. Le budget nécessaire à son investissement avait été voté lors du conseil municipal du mois d'avril 2015 ainsi que pour deux autres tondeuses autotractées, tout ce matériel de bonne qualité remplaçant avantageusement les matériels existants et déjà bien obsolètes. ■ CB

Brigitte DUPEU

Conseillère bijoux Pierre Lang

28 Route de Breuilles
17330 - BERNAY-St MARTIN
09 64 05 07 04 - 06 75 02 52 59
brigittepeu.plang@orange.fr



THIOU Jacky

Entreprise de Maçonnerie générale

**Démolition - Rénovation - Isolation
Sols, murs et plafonds**

**8, impasse des jardins
17330 Parçay**



05 46 26 61 52 - 06 32 02 82 38



LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE EN IMAGES



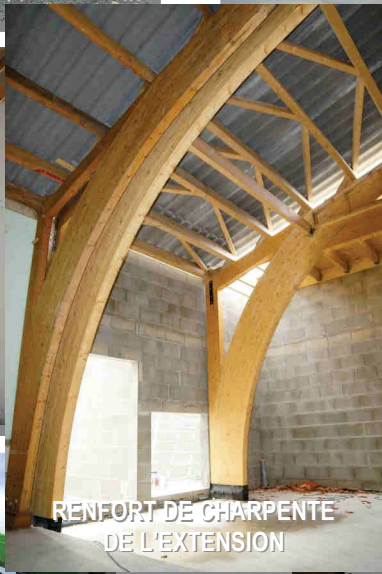
LES HUISSERIES ALU DE L'ENTREE ET DE LA PETITE SALLE



EXTENSION VUE DE L'INTERIEUR



LES TOILETTES COTE SUD



RENFORT DE CHARPENTE DE L'EXTENSION



MUR DE L'EXTENSION COTE OUEST



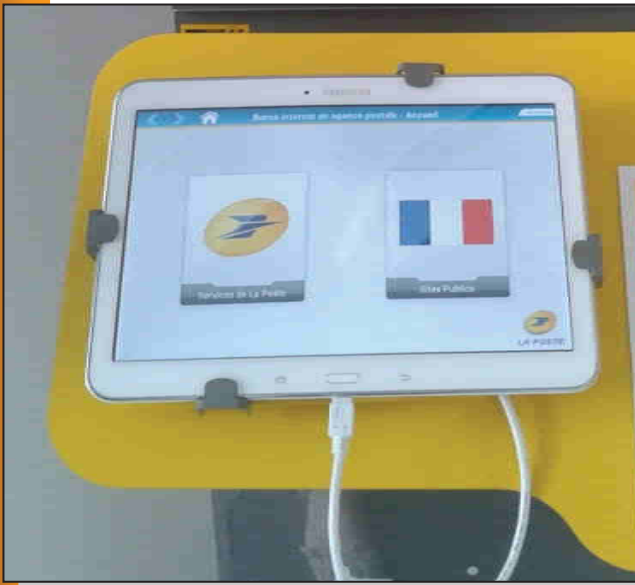
ENTREE CHAUFFERIE



LE NOUVEAU HALL D'ENTREE COTE NORD



DU NOUVEAU A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Depuis quelques semaines, l'agence postale communale est pourvue d'une tablette tactile en libre accès.

Grâce à cette tablette, vous pouvez vous connecter sur les sites de la banque postale ainsi que tous les services postaux (suivis de colis, mon timbre en ligne, la poste.net, etc...)

Elle vous offre également la possibilité de consulter les sites de services publics suivants: la Caisse des Allocations Familiales, la Sécurité Sociale, la Communauté de communes des Vals de Saintonge, Pôle Emploi, Légifrance, servicepublic.fr, le cadastre, ainsi que le site amendes.gouv.fr par lequel vous pouvez procéder au paiement en ligne des amendes de police.

Pour découvrir et utiliser ce nouveau service, rendez vous à l'agence postale aux horaires d'ouverture habituels, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :



Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 14 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 82 cancers (4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 2 223 cancers dépistés avec Lucide 17 en 12 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :



Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles** : **nouveau***, simple et rapide, à réaliser chez soi.

S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

*test immunologique

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide 17** au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr



La loi Warsmann

en faveur des abonnés



Une facture d'eau plafonnée en cas de fuite

Les canalisations d'eau potable du compteur à l'intérieur de la maison sont enterrées et en cas de fuite, l'usager s'en aperçoit lorsqu'il reçoit une facture qui peut s'élever quelquefois à plusieurs milliers d'euros .

Ne pas payer la totalité de la facture

Cette surconsommation peut être due à une fuite. Et si, en cas de fuite d'eau sur une canalisation située après le compteur, sur votre partie privative, la surconsommation liée à ce dysfonctionnement est, en principe, à votre charge, la facture peut être plafonnée.

Si le dérapage constaté est bien consécutif à une fuite, l'abonné peut exiger du service d'eau que le montant de la facture incriminée soit limité au double du montant de sa consommation moyenne, calculée sur les trois dernières années.

De plus le décret fixe le principe selon lequel, en cas de fuite d'eau sur canalisation après compteur, le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Obligation d'information

En effet, à partir du moment où le service d'eau potable constate une augmentation anormale de votre volume consommé, il doit vous en informer sans délai (art. L 2224-12-4, III bis et R 2224-20-1 du code général des collectivités territoriales). si vous n'avez pas été informé d'une consommation anormale, votre facture sera automatiquement plafonnée.

Conditions pour obtenir ce plafonnement

Faire réparer la fuite et fournir au service des eaux, dans un délai d'un mois, une attestation d'un plombier.

L'attestation doit indiquer que la fuite a été réparée et préciser la localisation et la date de la réparation. Les frais de recherche de fuite et de réparation de la canalisation peuvent éventuellement être pris en charge par votre assurance habitation.

Une fois ces formalités accomplies, vous ne serez pas tenu de payer plus que le double de votre consommation moyenne. Vous bénéficierez du plafonnement. Sinon, le coût de la vérification, qui varie selon les communes, sera mis à votre charge (comptez une centaine d'euros au plus). Notez que si vous n'avez pas été informé d'une consommation anormale, votre facture sera automatiquement plafonnée. ■ AL

SERVICES AUX HABITANTS

La Mairie vous informe qu'elle est en mesure de fournir aux habitants de la commune, des conteneurs et des poubelles normalisés à prix coutant. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la Mairie

(prix valables jusqu'à épuisement du stock)

Conteneur 140 Litres 53,53 ttc
Conteneur 240 Litres 66,98 ttc



REGLEMENTATION

PLANTATION ET ELAGAGE

DES ARBRES

Quelles sont les distances de plantation et la hauteur des haies à respecter ?

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

A la fin de l'été, arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. En septembre 2015, la question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers, et elle ne peut pas être négligée !

Pour **éviter les conflits de voisinage**, le Code civil impose en fonction des **distances de plantation** par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute. Cependant la **commune** ou encore un **règlement de copropriété** peuvent modifier ces règles et ainsi **renforcer** les obligations prévues en la matière par le Code.

Sachez que par défaut, **l'article 671** du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une jurisprudence bien établie :

la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ;

la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ;

la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ;

si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de sa saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise.

En cas de non respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin, **peut contraindre celui-ci à les couper**, en application de **l'article 673** du Code civil.

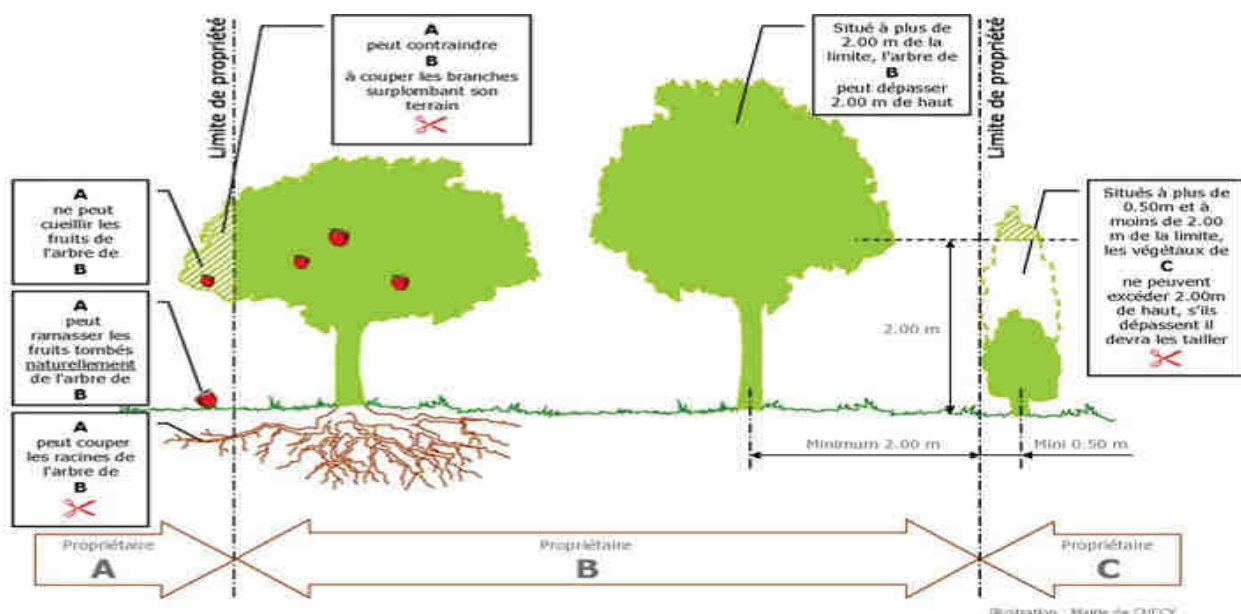
A défaut, il peut assigner son voisin en justice en vue de faire ordonner l'élagage de la haie et couper la végétation dépassant sur son terrain. S'il s'agit de la commune qui se plaint, elle peut adresser au propriétaire du terrain une mise en demeure de procéder à l'élagage.

A noter également que les fruits (pommes, cerise, poire, prunes, etc.) tombés naturellement des branches d'un arbre planté sur le fonds voisin appartiennent au propriétaire du sol sur lequel ces fruits sont tombés. Il est donc possible de les manger.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son sol, le propriétaire a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative (c'est ce se passe généralement pour les glands de chêne, les rhizomes de bambou). ■ EL

2.00m de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2.00m

0.50m pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2.00m.





UNE OEUVRE D'ART COMMUNALE



Photos Kalude - Clin d'Oeil

C'est dans le cadre du programme scolaire "Mon Village Espace de Biodiversité", projet fédérateur artistique et culturel porté par la direction académique des services de l'éducation nationale, que les écoles de Antezant, La Benâte, Bernay-St Martin, Loulay et St Denis du Pin, s'étaient engagées à construire en partenariat avec un artiste du territoire, une fresque en céramique représentant des insectes. La démarche utilisée valorise la coopération entre élèves. Chaque école a choisi son espèce-symbole et a réalisé autant de plaques en céramique que d'écoles. Au final l'œuvre d'art est placée au centre de chaque commune.

Samedi 3 et Dimanche 4 Juillet 2015, rassemblaient sur le parking de la salle des Associations de Bernay, quelques parents et enfants ayant participé à cette œuvre, pour assister à la pose sur le mur extérieur de la salle, de cette fresque murale. Ce sont les mains douces, expertes et velues de nos Bernard's Brother, qui procédèrent au collage, secondés par Mme le maire, de Lucile l'animatrice locale en charge de ce projet, de certains élus, tous venus en renfort pour surveiller l'horizontalité de l'ensemble. ■ CB



MOTEUR REPROG.
Informatique et électronique embarqués.

12, Rue de la Gacheterie.
17330 Bernay Saint Martin.

0658533354
restor-auto@live.fr
<https://www.facebook.com/restorautomoteurreprog>

TICOPLAQUE

Thierry BERTHONNIER

06 77 65 67 11

cloisons sèches / plafond / isolation / bandes / carrelage / faïence

ticoplaque.b@live.fr

18 chemin de Surgères - Le treuil grand vent
17330 Bernay Saint-Martin

FÊTE DE L'ECOLE - 26 JUIN 2015



Photos Isabelle Chasseraud - Clin d'Oeil

Fête de la musique de la CLIN D'OEIL



Fête de la musique à Bernay-St Martin un peu timide pour la première.

Parsemée de quelques notes incertaines, mais sous un soleil radieux pour cette journée où le plaisir d'être rassemblé sur la place de l'église St Nazaire, a donné à ce premier rendez-vous chantant, un élan que nous souhaitons renouveler l'an prochain. Nous invitons d'ores et déjà tous les habitants de Bernay et de ses hameaux, à préparer ce moment convivial en réservant au public qui ne demandera qu'à vous accompagner et participer vocalement, vos meilleurs morceaux de chants et d'instru-

ments quelque soit votre répertoire et style musical.

Le petit Simon, du haut de ses 9ans et quelques mois de violon n'a pas hésité à exprimer ses futurs talents de musiciens. Tout comme l'association "The Sound of the Voice" et ses chanteurs bénévoles ainsi que Daniel et son p'tit accordéon, qui nous ont apportés des moments de variétés diverses. Nous les remercions ici, ainsi que toutes les personnes qui ont organisées et participées à cette journée. ■ CB



" La fête de la musique est une grande réussite puisqu'elle garantit trois cent soixante-quatre jours de silence par an "
Philippe Bouvard



Daniel et son p'tit accordéon!

Photos Kalude - Clin d'Oeil



UN RETENTISSANT 14 JUILLET 2015 !

Aux dires de la plupart ce fut vraiment une belle fête du 14 juillet que celle-ci ! Tous les ingrédients étaient au rendez-vous !

Tout d'abord les conditions météorologiques étaient idéales : un beau soleil qui donnait envie de sortir, de se divertir, de se désaltérer.

A partir de 15h00 les stands installés offraient jeux et activités créatives aux jeunes de la commune :

- L'association de parents d'élèves gérait des jeux traditionnels de kermesse,
- un mölkky opérait en free-lance en fonction des choix de chacun pour de joyeuses parties,
- L'association des «fous volants» proposait un atelier de fabrication de cerfs-volants dont nous avons admiré les évolutions après un temps de prise en main par les mains inexpérimentées,
- Les bénévoles de la bibliothèque animaient quant à eux un atelier de fabrication de lampions qui ont illuminé les rues de la commune lors de la retraite au flambeau, la nuit tombée,
- L'association du Cercle de l'Espérance organisait un concours de pétanque doté de nombreux lots, pour le plus grand plaisir des participants.

En cours de journée des jeux collectifs étaient proposés aux enfants et adultes : course en sac, course à l'eau, tir à la corde et chacun a retrouvé quelques instants ses jeunes années !

Après le mot de madame le maire, la commune offrait à tous un apéritif républicain permettant de mieux faire connaissance, de commenter l'après-midi passée, simplement mais agréablement ensemble.

Après le repas et la marche aux lampions, le clou de la journée a séduit tous les spectateurs :

Oui, sous nos yeux le feu d'artifice précédé par une animation laser surprenante savamment mis en musique, devint un vrai spectacle. Un grand bravo décerné d'emblée à Hubert et Alexandre Dalençon qui ont travaillé cette idée originale. Nous devons vivement remercier également les autres agents de la commune, les bénévoles et élus pour cette réussite.

La sonorisation installée par Alexandre a conduit la danse jusque tard dans la nuit...mais nous ne vous dirons pas l'heure de l'extinction des feux... ■ APR



Ce cerf-volant républicain a volé tout l'après-midi !

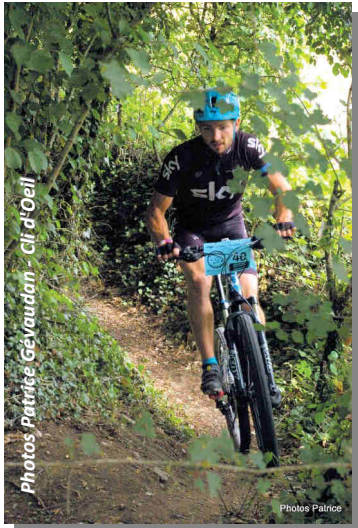


Photos Kalude - Clin d'Oeil



RANDO VTT ET MARCHE DES BOIS DE BERNAY

Photos Bruno Royet - Clin d'Oeil



Photos Patrice Gévaudan - Clin d'Oeil

Photos Patrice

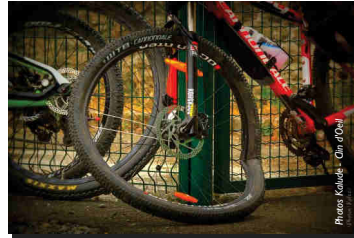


Photos Gérard Frappé - Clin d'Oeil

Résumons cette superbe journée ensoleillée du 19 Juillet 2015 par des chiffres !

La Rando des Bois de Bernay 2015 c'est; 4 parcours de VTT de 20, 25, 35 et 47 kms. C'est aussi 2 parcours de marche de 11 et 15 kms, sans oublier, 200 litres de bière, des Kg de saucisses, de maquereaux, de saucisses et de melon vite avalé et apprécié par 444 Vététistes et 240 marcheurs.

Coté organisation; le LIANT et ses Intrépides, ce sont 35 bénévoles qui œuvrent pour certains d'entre eux toute l'année afin d'entretenir et de préparer impeccablement les pistes et sentiers de randonnées qui accueillent tous les ans un peu plus de participants exprimant largement leur satisfaction à ce sujet. D'autres bénévoles venant en renfort le jour de la



Photos Khaled - Clin d'Oeil

randonnée, sont répartis du départ à l'arrivée, tout au long des parcours afin d'assurer les ravitaillements et la sécurité aux sorties des bois et des carrefours. Cette année la manifestation était couverte par 6 reporters photos et vidéo de "Clin d'Oeil-Photo Media Club" répartis sur les zones attractives. Les reportages photos sont diffusés sur la page Facebook du club photo.

Jean Mary Minuit président du LIANT remercie chaleureusement tous les bénévoles, les sponsors, la municipalité et les reporters, tout ce petit monde ayant contribué à la réussite de l'édition 2015.

Et nous pouvons doré et déjà annoncer une prochaine randonnée qui aura lieu le 14 Février 2016, que nous souhaitons dans les mêmes conditions climatiques et de convivialité. ■ CB

Et nous pouvons doré et déjà annoncer une prochaine randonnée qui aura lieu le 14 Février 2016, que nous souhaitons dans les mêmes conditions climatiques et de convivialité. ■ CB



Photos Bruno Royet - Clin d'Oeil



Photos Agnès Caccioli - Clin d'Oeil



NUIT ROMANE A BERNAY TOUJOURS AUSSI APPRECIÉE

Comme chaque année, en ce 28 août 2016, la nuit romane de Bernay-Saint-Martin fut une très belle réussite. Ce sont environ 1000 spectateurs qui assistèrent au spectacle offert par la commune et la région, avec le concours de nombreux bénévoles Bernaysiens et des élus qui ont magnifiquement préparé l'évènement. Le choix d'un groupe de musiciens hors paires, **Doolin**, du nom d'une petite ville portuaire du comté de Galway en Irlande, a contribué à ce nouveau succès.

Doolin, un groupe de six jeunes Toulousains, respectueux des sons et des mélodies originelles, rythmées, par un vice-champion d'Irlande de **Bodhràn** (voir encadré), par un lauréat de **tin whistle** (voir encadré), un accordéoniste, un guitariste, un joueur de banjo et un bassiste, tous mis en valeur par un son d'exception géré par le septième membre du groupe qui reste dans l'ombre des projecteurs, au commande sa sono.

Doolin, c'est donc près de 2 heures d'une musique qui nous transporte au pays des Elfes, au pays des légendes, des pubs Irlandais, de la Guinness et du rugby. Des mélodies traditionnelles ou arrangées avec subtilité pour rester dans la tonalité et l'esprit celtique, jouées avec une virtuosité rarement rencontrée chez des musiciens français. Le concert fut suivi d'une collation préparée par les bénévoles et appréciée de tous.

La municipalité tient à remercier l'EHPAD pour le prêt du camion frigorifique. ■



Photos Isabelle Chasseraud - Clin d'Oeil



Josselin Fournel
vice-champion d'Irlande de bodhrán en 2004



Bodhrán

Le **bodhrán** est un instrument à percussion utilisé dans la musique irlandaise. C'est un tambour sur cadre, joué avec un bâtonnet. Il est sans doute dérivé du daf oriental et plus anciennement d'un tamis, un outil agricole servant à séparer les grains de leur enveloppe. Un bodhrán se compose d'un cadre de bois rose circulaire, rigidifié par une charpente, sur lequel est tendue une membrane.

Les principales caractéristiques sont: le diamètre du cadre de 20 à 60 cm, la largeur du fût, de quelques centimètres à 20 cm, la nature de la membrane traditionnellement en peau de chèvre, mais on trouve parfois des peaux de daim, ou même synthétiques.

Certains instruments modernes bénéficient d'innovations récentes, comme la membrane « accordable » grâce à des clefs situées dans le cadre ou à un système de chambre à air gonflable entre le cadre et la membrane renfort.

On frappe la peau avec un bâton (*stick*, ou *tipper*) tenu par le milieu, dont les deux bouts arrondis rebondissent sur la peau. La main qui porte l'instrument permet de jouer avec la tension de la peau afin d'en modifier le son.

Parmi les percussionnistes, on peut citer Junior Davey, John Joe Kelly, Kevin Conneff et Caroline Corr.

Jacob Fournel
Flûtes irlandaises, Séraphone



Tin whistle

Le **tin whistle**, aussi appelé *tinwhistle*, *whistle*, *penny whistle*, *Irish whistle*, *feadóg*, *feadóg stáin*, ou *flûte irlandaise* au Québec, est un instrument à vent de type bois. Il s'agit d'une flûte droite à six trous, généralement en métal et couramment utilisée dans la musique des îles Britanniques (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande). Sa conception se rapproche de celle du flageolet et de la flûte à bec. Un joueur de tin whistle est appelé *tin whistler* ou simplement *whistler* dans la langue du pays d'origine. Le tin whistle est également désigné par le terme généraliste de flûte irlandaise.

Séraphone

Le Séraphone est un nouvel instrument à vent créé en 2014 par Marc Sérafini et Jacob Fournel, notre musicien Doolin.

Il est dérivé de l'accordéon, à la différence que le souffle est produit par la bouche.



Allez découvrir cet instrument sur Youtube en tapant:
Jacob Fournel, Séraphone



Sources: Wikipédia et Jacob Fournel

Nuit Romane à Bernay St Martin

A lors que les premiers spectateurs arrivent tranquillement, seuls ou par petits groupes, une dame monte les trois marches qui mènent sur la place du monument où est installée la réception qui suivra le concert. Une grande table, très longue, faite de huit ou neuf tables alignées sur près de trente mètres, ainsi que quelques autres éparpillées dans un demi-cercle approximatif.

Elle sort son appareil photo et fait quelques clichés des tables vides! Je m'approche pour lui souhaiter la bienvenue, mais aussi pour lui poser cette question qui me tarabuste:

- "Pourquoi prendre une photo de tables vides, juste recouvertes d'une nappe de papier tout à fait banale?"

- "La dernière nuit romane où je suis allée, il y avait plus de mille personnes et seulement trois tables! » Me répondit-elle. Sa photo prise et son air visiblement ravie, annonçait une belle soirée.

Du parking à la scène, des bénévoles reconnaissables à leur tee-shirt marqué «Organisation», accueillent, orientent, sourient. Bienvenue à tous!

Sans doute un millier de spectateurs se sont rassemblés ce soir pour écouter de la musique irlandaise. Sans compter la vingtaine de bénévoles qui se sont déjà activés tout l'après-midi pour préparer «le moment convivial». Quartiers de melons, tranches de fromages de chèvres sur pain bio décorées de plantes colorées ramassées le jour même, organisation de l'espace....

La musique envahit la place du village, la foule applaudit, l'ambiance monte comme la nuit tombe.

Je n'oublierai pas ces deux jeunes filles, qui spontanément, me demandent si elles peuvent aider au service, car elles savent que dans moins d'une heure cette foule, toute imprégnée de musique et de rythme, arrivera par le petit pont ou par les marches de pierre pour finir la soirée autour d'un verre, tout en grignotant quelques produits locaux. « Ok! Leur dis-je!, rendez-vous à 22h pour préparer les tables !»

Le concert n'est pas terminé qu'elles sont là, se mêlant à la grande équipe qui chuchote et qui danse sur les notes estompées parvenues jusqu'à la place. Les plats circulent, cakes aux légumes, petits gâteaux et un tas d'autres choses appétissantes atterrissent sur les tables, forgeant comme par magie le décors. Des gobelets estampillés « Nuits Romanes » inondent la grande table; les bouchons sautent, les bulles s'enfouissent au fond du verre et ressurgissent comme pour donner le signal.

Les premiers spectateurs arrivent tout doucement, se regardent, semblant intimidés par ce nouveau spectacle, et n'osent à peine s'approcher. Les applaudissements redoublent, la clameur monte, la musique s'efface; c'est le temps du moment convivial.

« Servez-vous messieurs dames! »

L'espace verdoyant se remplit harmonieusement, on discute, on déguste, on partage. La soirée est superbe.

Les tee-shirt « organisation » se répartissent à nouveau, servent, orientent, sourient.

Quand la nuit s'étire sous un ciel toujours impeccable, qu'ils ne restent plus que quelques têtes décrivant le bonheur, un nouveau rendez-vous est fixé pour faire le ménage. Convivialité et Organisation sont les termes officiels que nous avons su traduire par: Plaisir, Partage, Humanité.

A vous, les bénévoles au grand cœur,
Qui tissez de vot' bon ' humeur
Des soirées aussi réussies
Je veux vous dire un grand MERCI

Philippe Godineau

RENTREE SCOLAIRE 2015

Les élèves et professeurs ont repris le chemin de l'école du R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) concentré située à Bernay-Saint-Martin pour cette 5^{ème} rentrée scolaire.

Plusieurs inscriptions durant l'été ont permis de stabiliser les effectifs et nous avons le plaisir d'annoncer 136 élèves issus des communes de Bernay-Saint-Martin, Migré, Saint Félix, Ligueuil et quelques-uns d'autres villages.

Cependant nous regrettons tous la perte d'un poste d'enseignant, lequel avait été calibré pour cette structure avec un moratoire de 3 ans. Il permettait d'une part une scolarisation précoce, dès 2 ans dans des conditions particulièrement propices ; les statistiques montrent que cela a un impact sur la réussite scolaire de certains enfants ; Cet enseignant restait en sur-nombre à l'école l'après-midi pour assurer du soutien auprès d'élèves en difficulté. Ce dispositif rarement mis en place a donc disparu. Cependant nos effectifs ne le justifiaient plus.

Nul ne doute que nos professeurs adapteront leur pratique à ce changement, nous leur faisons toute confiance. Les élèves sont donc répartis en 6 classes cette année.

Classe de TPS/PS	8 + 9 (+ 5 TPS inscrits mais pas encore présents)
Classe des MS/GS	11 + 14
Classe des GS/CP	10 + 15
Classe des CE1	22
Classe des CE2/CM1	19 + 5
Classe des CM1/CM2	5 + 18

Le bâtiment lui-même ne donne pas pleine satisfaction puisque plusieurs malfaçons repérées nuisent à son bon fonctionnement. Mais depuis sa création la CDC a pris les choses à « bras le corps » et plusieurs expertises et démarches juridiques sont en cours menées par ses services spécialisés.

- le système de chauffage qui devrait bientôt retrouver les qualités attendues,
- le système de réserve d'eau pluviale également.

Le système d'évacuation des eaux vannes pose parfois des soucis à son tour... Les démarches menées ont analysé les causes mais la remise en état sera relativement lourde....

Cette année sera donc celle de la résolution de ces dysfonctionnements.

Bonne année scolaire à tous ! ■ APR



La centrifugeuse



Opération de désoperculage



Récolte de la cire

FETE DU MIEL ET DES ABEILLES

Vendredi 11 septembre, les conditions climatiques annoncées pour le week-end n'étend pas très favorables, Sébastien Bessonnet, apiculteur et plusieurs habitants du village ont procédé à la collecte des cadres et hausses contenant le miel des ruches communales. Puis samedi matin, toujours avec l'aide de Sébastien Bessonnet, nous avons appris à faire les bons gestes pour désoperculer les cadres et extraire le miel à l'aide d'une centrifugeuse. Le miel ainsi extrait a été mis en pot. En tout quelques 30kg et 640 grammes ont été récoltés. A la fin de la matinée, chacun est reparti avec son petit pot de miel.

Bien à propos, Mr Jacques Perruchon nous apprenait qu'autrefois, avant l'apparition de l'électricité et du pétrole, les ruchers avaient l'importante mission de produire, outre la source nutritive qu'est le miel depuis des millénaires, également de la cire pour fabriquer bougies et chandelles alors principale source de lumière pour éclairer le soir venu, demeures, châteaux et notamment les lieux de cultes. Il faut savoir que la proportion de cire récoltée par rapport au poids de miel n'est que de 1,5%. ■ APR

Nous trouvons ici l'occasion de vous donner la réponse au "cékoïtesse" du numéro de Juin dans lequel nous vous proposons de deviner la fonction des niches se trouvant dans le mur de cette maison. Rappelez vous cette image.



En fait, il s'agit de ce que l'on appelle communément "**un mur à abeilles**". Ces cavités avaient pour fonction, tout simplement d'abriter les ruches qui, anciennement de conception plus fragile, demandait un soin et une vigilance plus fréquente et différente de celle d'aujourd'hui.

Les gagnants du jeu sont Mr Thierry Dupeu et Mr Roland Abéché qui ont reçu leur lot, un pot de miel de 500grs, bien évidemment produit de nos ruchers communaux.



Mise en pot



Mise en goule !



Les Bougies;

c'est une activité que les bénévoles de la bibliothèque vous proposent d'organiser au mois de décembre, à l'occasion de la Fête des Lumières du 13 Décembre.

Chacun pourra fabriquer sa petite chandelle samedi 12 décembre puis la poser allumée à la fenêtre pour fêter le retour du soleil. ■

Photos Kalude - Clin d'Oeil



Ne prenez pas pour un jambon!

BROCANTE

Journée ensoleillée pour cette nouvelle édition de la brocante vide-grenier de Bernay-Saint-Martin.

90 exposants ont répondu présents à l'organisation du Cercle de l'Espérance, qui cette année proposait l'installation des stands dans la rue des Ardilleaux. Cette nouvelle version apporte une fluidité dans le cheminement des visiteurs et facilite la circulation et le stationnement des véhicules. Cependant quelques nostalgiques regrettent le côté pittoresque et l'abri au vent que nous offrent les rues de notre village.

Vous les aurez reconnu, circulant parmi la foule tels deux maquignons cherchant à vendre leur bétail, nos deux Bernard's promenant un jambon que chacun pouvait gagner contre 2 euros, à la condition d'en deviner le poids.

Un deuxième jambon devait être gagné en fin de journée par les exposants, grâce à un tirage au sort dont les numéros de stand représentaient les nombres de cette loterie originale. Remerciements: aux bénévoles, à l'APE qui tenait la buvette et offrait l'apéritif, à Alexandre Dalençon pour la sono, ainsi qu'à toutes ces personnes et élus présents ayant contribué à la réussite de cette journée. ■ CB



Photos Kalude - Clin d'Oeil

S.O.S Doudou !!

La petite Coline est malheureuse comme les pierres! Elle a perdu son doudou sur la brocante de Bernay dimanche 27 septembre. La famille d'accueil qui aura su prendre soin de l'inestimable compagnon que vous voyez en photo ci-contre, peut contacter la maman de Coline ou la mairie de Bernay qui transmettra. 05.46.33.83.10
Merci d'avance!



MCD

MAÇONNERIE - COUVERTURE
DEPANNAGE

Devis gratuit

Tel : 06 50 86 80 28 - 05 46 24 06 34
Mail : mcd17@laposte.net
Parançay - 17330 Bernay Saint Martin

Depuis septembre, la bibliothèque de Bernay-Saint-Martin a repris ses horaires habituels. Cet été fut fructueux avec une fréquentation importante. Nous pouvons nous réjouir de l'arrivée de nouveaux adhérents. Cette année, la bibliothèque s'enrichira de nouveautés tous les deux mois.



Pour leur animation qu'elles prévoient à l'occasion d'Halloween, les bénévoles de la bibliothèque seraient heureuses de pouvoir récupérer citrouilles et potimarrons.

Dans cet atelier chacun devra essayer d'échapper aux classiques dentures taillées en quelques coups de couteau, mais plutôt de rechercher l'originalité d'un décor dans l'idée des photos de cet article. Merci de bien vouloir faire part de vos possibilités de dons à Ethel Lesade au 06.86.12.67.72 ou les apportant à la bibliothèque.

Pour les vacances de la Toussaint, les bénévoles vous proposent une animation «Halloween». Venez nombreux décorer vos citrouilles, et pourquoi pas déguisés, créer vos lampions que nous lâcherons dans le ciel le soir venu pour ensuite déguster une bonne soupe à la citrouille. Un programme avec toutes les informations sera distribué dans vos boîtes aux lettres. ■ E.L

Clin d'Oeil



Clin d'Oeil, le club photo vidéo multi-média de Bernay-St-Martin prend son rythme de croisière depuis quelques mois maintenant. L'association qui compte actuellement une douzaine de membres, évolue doucement et met progressivement en place ses diverses activités. Au programme, des photos (qui l'eut cru!) de tous sujets selon les envies de chacun. Mais aussi des vidéos, tournées à l'occasion des diverses manifestations qui se présentent dans la commune, ce qui sous entend un atelier montage de films. A ce sujet, le club recherche quelques aimables donateurs pour financer une tour de PC performante en terme de rapidité et de capacité.

Prochainement nous développerons l'atelier montage d'albums photos, avec le Scrapbooking et d'autres méthodes d'assemblages de photos. Et parmi les projets de Clin d'œil, il y a celui de réaliser une brochure concernant le patrimoine de notre village, qu'il soit communal ou privé. Pour le privé nous aurons besoin du consentement des propriétaires pour prendre les clichés. Si votre propriété possède à l'intérieur, un ouvrage ou une construction particulière, comme un four à pain, un puits, une forge ou toute autre caractéristique que l'histoire de la commune souhaite garder en mémoire, l'équipe de Clin d'œil serait ravi de pouvoir immortaliser cet endroit. Pour tout renseignement, inscription ou convenir d'un rendez-vous, contactez: Claude Baudry 06.19.93.48.61, Gérard Frappé 06.72.76.38.86, ou Patrice Gévaudan 07.80.06.53.17, tout 3 responsables de "Clin d'Œil".

Retrouvez nous sur notre page [facebook](#)

Clin d'œil photo média club Bernaysien

A partir du **5 Novembre 2015**, à la salle des Associations de Bernay-Saint-Martin, de **18h à 20h**, Madame Tourneur vous propose des cours de couture. Que vous soyez débutantes ou confirmées, créez vous-même à peu de frais vos accessoires modes, vêtements, sacs, déguisements, fabriquez votre déco intérieur, coussins, rideaux... Pour cela il vous suffit d'amener votre machine à coudre, vos ciseaux de coupe, des épingles etc. Venez passer un moment agréable et conviviale en réalisant vos envies pour **8€ la séance**.

Contact : Mme Suzette Tourneur
Tel : 06.79.11.08.56
eMail : tourneurjoel@ozone.net



La section Hatha-yoga de l'association "Bien Vivre à Bernay-Saint-Martin" vous propose de venir vous détendre pendant une heure un Mardi sur 2, de **18h30 à 19h30** à la Salle des Associations de Bernay. Tous les habitants de 11 à 97 ans sont les bienvenus. Munissez-vous d'un tapis ou d'un plaid et soyez présents 15 minutes avant la séance. Pour tout renseignement et inscription contacter: Véronique Peoc'h au **06.71.19.17.14**
Prochaine séance le Mardi 20 Octobre.



livres divers, bandes-dessinées, gâteaux et autres surprises. La recette de ses ventes sera également intégralement reversée au profit de l'AFM-Télithon. A ce sujet, tous les dons de livres sont les bienvenus, tout comme les "Merveilles" qui ont eu un succès fou en 2015.

Nous vous rappelons que la collecte des dons est très sérieusement surveillée par les délégations de l'AFM qui viennent contrôler sur place le bon déroulements des organisations locales et qu'aucune collecte sur la voie publique n'ayant pas été accréditée par l'AFM-Télithon ne peut se prévaloir de cette mission. ■

Patrice Gévaudan, conseiller municipal, remet le couvert pour le Télithon 2015.

Cette année il vous propose d'y participer de deux façons. Tout d'abord grâce à un après-midi dansant avec orchestre (bénévole!), qui aura lieu le **Dimanche 15 novembre 2015 à partir de 14h30 à la salle du foyer rural de Loulay** mise gracieusement à disposition pour cette occasion, puisque notre salle polyvalente de Bernay sera toujours en travaux. Une occasion de passer un bon moment et de participer à une belle action. La totalité des entrées au prix modique de **5€ par personne**, sera intégralement reversée à l'AFM-Télithon. Réservez dès maintenant vos places en téléphonant à la mairie de Bernay ou en contactant Patrice Gévaudan au 05.16.51.20.62.

Puis Patrice vous donne un second rendez-vous le **Samedi 5 décembre** toute la journée, à la salle des Associations de Bernay, où se déroulera la vente de



Retrouvez toutes les informations concernant la myopathie, les maladies rares, l'AFM, le Télithon et son organisation en allant consulter le site sur Internet.

<http://www.afm-telethon.fr/>

DIVERTISSEMENT

La Croisée des Mots d'Eric Sedkaoui

HORIZONTAL

- A** Nymphe des bois dans la mythologie grecque
- B** Lame mince et jolie ayant l'aspect de l'or - Débile sans queue ni tête
- C** Soyez le et vous résoudrez cette grille
- D** Saint manchot - Courage
- E** Pas tout à fait sublime
- F** Se mettre à l'abri (se) - Au milieu du rein
- G** Haut soleil, en principe - Sans éducation
- H** Organisation secrète - Plus ou moins haut
- I** En Bretagne ou en Espagne
- J** Vise la perfection spirituelle - Sainte raccourcie

VERTICAL

- 1** Fantassin dans la Grèce antique - Il donne la bonne direction
- 2** Donne la bonne densité d'un liquide
- 3** Commune paysanne en Russie - On peut y rencontrer l'amour - Langue
- 4** Ville Belge inversée - Ca s'en va et ça revient - C'est un Anglais assurément
- 5** Gâtera l'harmonie
- 6** Un peu de lumière - Vraiment grossier
- 7** Plante
- 8** Courte mélodie
- 9** Enlèveront le lustre
- 10** Dur et noir - Greffe

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B								■		
C										
D			■	■		■				
E										
F							■			■
G				■						
H	■		■				■			
I					■					
J							■			

Solution des jeux sur le site Internet de la commune

Les Petites Annonces des Bernaysiens

(petites annonces gratuites, contacter la rédaction au 05.46.33.13.49 ou 06.19.93.48.61)

IMMOBILIER



A vendre. Propriété située au Petit Malveau. Orientée Sud. 430m², 13 pièces, 5 chambres, SàM 70m², 2 Cuis, 1 Sdb, 3 Sde, 3Wc. Bureau 35m², Atelier 40m². Lingerie. Cellier. Chai et dépendances. Chauffage fuel. Gîte 115m². Access. handicap. Sur 8500m² de terrain et jardin clos et arborés. Qques travaux à prévoir. Prix 400M€ ou échange possible avec propriété sur Bernay-St M. Tél: C. Baudry 05.46.33.13.49.■

VENTES

La commune de Bernay vend une balayeuse tractée **Rabaud Super champion 2100A** avec arrosage. Année 2009. TBE peu servie. Visible aux ateliers municipaux. Tél à la mairie 05.46.33.83.10.■



Vds. **Yamaha VIRAGO 535**. 125cc. Année 1986. 50000km. Pb de démarrage. BEG. 500€. 06.03.61.38.99. Visible à Breuilles.■



Vds. **Piano Mauprety**. Fin XIXe. Cadre bois, pour déco. 100€. 06.19.93.48.61.■



Vds. Porte de four à bois, en fonte. Dim. L560 x H320. 50€. 06.14.85.47.91.■



OFFRES

"**Les Mamies Confitures**" de Bernay proposent de récolter les fruits des vergers et arbres fruitiers qui ne sont pas ramassés, pour faire confitures, tartes et compotes. En échange donneront des pots de conf. aux donateurs. Contact Martine 06.75.93.62.47.■

RECHERCHE

Dans le cadre d'activités associatives indépendantes, de peinture, couture, massage/détente, mei-hua-zhuang, Pierrette recherche une grande pièce chez l'habitant ou un local chauffé sur Bernay et propose un échange de bons procédés ou une participation aux frais de chauffage et d'électricité. Contacter: Pierrette Lisabois au 06.13.91.56.61.■

Rech. dans Bernay. Corps de ferme à restaurer avec dépend. entre 200 et 300m² hab. sur terrain mini. 3000m², ou terrain à construire <3000 et 4000m²>. Contacter C.Baudry au 05.46.33.13.49.■

Recette du mois

MOUCLADE SAINTONGEISE



Ingrédients / pour 3 personnes

- 2 litres de moules
- 40 cl de vin blanc
- 2 oignons
- 1 cuillère à café d'huile d'olive
- 30 g de farine
- 200 g de crème fraîche
- 1 jaune d'œuf
- 1/2 jus de citron -
- Une dose de safran en poudre
- Poivre, thym, laurier, persil

Réalisation

- Difficulté **Facile**
- Préparation **10 mn**
- Cuisson **30 mn**
- Temps Total **40 mn**

1 Faites cuire les moules. Mettez le vin blanc, le thym et le laurier dans un faitout. Poivrez. Ajoutez les moules. Faites-les cuire jusqu'à ce qu'elles s'ouvrent en étant juste cuites. Retirez-les des coquilles et réservez-les. Filtrez le jus des moules et réservez-le.
2 Préparez la sauce. Mettez l'huile d'olive dans une poêle. Ajoutez les oignons hachés. Laissez cuire 5 minutes. Ajoutez la farine et laissez cuire 2 minutes en remuant, à feu doux. Ajoutez le jus des moules et laissez cuire 10 minutes. Ajoutez la crème, le jaune d'œuf, le jus de citron et le safran. Laissez cuire 2 minutes en remuant, à feu doux jusqu'à l'obtention d'une sauce crémeuse un peu épaisse.

Pour finir

Préparez le plat et terminez la cuisson. 10 minutes avant de servir, ajoutez les moules et le persil haché. Réchauffez à feu vif.

- INFOS PRATIQUES



Le broyeur de végétaux à nouveau disponible.

Le broyeur à végétaux du SMICTOM sera présent aux ateliers municipaux de Bernay

Du 5 au 9 Octobre 2015

Pour les horaires, se renseigner auprès des services de la mairie.
Tél: 05.46.33.83.10

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Samedi 17 Octobre	Conseil Municipal des Jeunes 17h - Salle du Conseil - Mairie
Mardi 20 Octobre	Cours de Yoga 18h30 - Salle des Associations
Dimanche 25 Octobre	Repas Choucroute du Cercle de l'Espérance - Salle de Breuilles
Mercredi 28 Octobre	Préparation d'Halloween avec les bénévoles de la bibliothèque
Vendredi 30 Octobre	Conseil Municipal (publique) 19h15 - Salle du Conseil - Mairie
Samedi 31 Octobre	Soirée Halloween pour petits et grands - Bibliothèque

Famille d'accueil pour personnes âgées

Vie de famille assurée en campagne

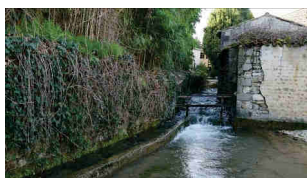
Mme JOFFRION Christelle

Aide-soignante

16 rue du Moulin de Sauvaget
Malveau
17330 Bernay Saint-Martin

Tel : 05.46.26.96.09





NUMEROS UTILES

ECOLE	05.46.33.86.66
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	05.46.33.36.13
MEDECIN	
<i>Dr AUCHER Christophe - Parançaÿ</i>	05.46.33.83.46
INFIRMIERS	
<i>Cabinet BAROTIN-NAU-KAPUSTIK</i>	05.46.33.97.56
PHARMACIE	
<i>Pharmacie MAZZARA</i>	05.46.33.98.16
URGENCES	
<i>SAMU</i>	15
<i>POLICE SECOURS</i>	17
<i>POMPIERS</i>	18
<i>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</i>	119
<i>CENTRE ANTIPOISON</i>	05.56.96.40.80
<i>ALLO TAXI</i>	06.15.97.18.51

MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

46 Grande Rue
17330 - Bernay-Saint-Martin

Tél: 05.46.33.83.10

Fax: 05.46.33.83.76

E.mail : mairie-bernay-st-martin@smic17.fr

Site: <http://www.bernay-st-martin.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

Mardi, Jeudi et Vendredi: 14h à 18h00



Si vous souhaitez rencontrer madame le maire ou l'un de ses adjoints, prenez contact avec le secrétariat afin d'obtenir un rendez-vous.